



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 13/09/2021  
Reçu en préfecture le 14/09/2021  
Affiché le  
ID : 095-219500543-20210911-36\_2021-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°36

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 06 /09/2021	L'an deux mille vingt et un Le onze septembre à neuf heures et quinze minutes
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 06/09/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 10 Présents : 7 Absents représentés : 3 Votants : 10	<b>Etaient présents</b> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Laurent RONDEAU - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA - Patricia BAZOT  <b>Absents représentés</b> : Olivier FLIGNY- Sylvain GUICHARD- Olivier MAUGER  <b>Absent</b> : Néant  <b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Laurent RONDEAU  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBERATION N°36</b>  <b>OBJET :</b> <b>Travaux église : demande de subvention à la DRAC</b>	Monsieur le Maire, assisté de M. PIGEONNIER Alain, 1 <sup>er</sup> adjoint, informe le conseil municipal qu’une réunion a été organisée avec M. CHALARD de l’Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine du 95 concernant l’église du village.  Après une visite technique du bâtiment, il ressort que des travaux d’entretien doivent être réalisés afin de préserver le bâtiment et éviter qu’il ne s’abîme davantage.  La commune peut prétendre à une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 40% de la dépense en HT pour la réalisation de travaux d’entretiens (couverture et maçonnerie) de l’église. Pour cela un dossier doit être constitué.  Après accord de subventions de la DRAC, la commune pourra solliciter d’autres institutions (région et département) afin de diminuer les coûts de la collectivité.  Des rendez-vous avec deux sociétés spécialisées pour la réalisation de travaux pour ce type de bâtiment ont été organisés et ont donné lieu à l’envoi de devis  La société LELU (spécialiste couverture), montant du devis 49 024,46 euros HT.

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



La société VEXIN PATRIMOINE (spécialiste en maçonnerie), montant du devis euros HT.

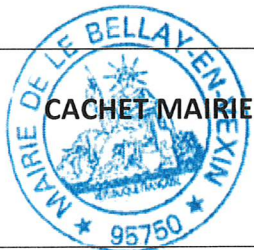
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux pourront être réalisés uniquement si plusieurs subventions sont obtenues, car sinon la commune ne pourra financièrement les réaliser.

Fournisseurs	HT	TTC	DRAC 40 % du HT	Reste à charge en HT
ENTREPRISE LELU	49 024,46€	58 829,47 €	19 609,82 €	29 414,64€
VEXIN PATRIMOINE	12 320 €	14 784 €	4928 €	7392 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 344,46 €</b>	<b>73 613,47</b>	<b>24 537,82 €</b>	<b>36 806,64</b>

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC avec les deux sociétés, à savoir l'entreprise LELU et l'entreprise VEXIN PATRIMOINE  
Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de travaux d'entretien de l'église du village



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 13 septembre 2021

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

**Ludovic BAZOT**